



Note de présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles des CFU 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : www.jussac.fr

Les priorités pour la commune sont :

- Contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune, tout en assurant des services au public de qualité
- Maintenir les taux des taxes locales
- Poursuivre la politique d'investissement avec recours raisonné à l'emprunt
- Accentuer la recherche des financements extérieurs pour conserver à la commune un endettement supportable.

➤ **CFU- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune.

Les dépenses/recettes des collectivités territoriales peuvent être des opérations réelles qui donnent lieu à décaissement ou encaissement effectif. Ces opérations ont un effet sur le niveau de la trésorerie qui diminue lorsqu'elles sont effectuées.

D'autres dépenses sont dites d'ordre. Il s'agit de dépenses qui sont à la fois des dépenses et des recettes, pour le même montant et qui ne donnent donc pas lieu à décaissement.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le « quotidien ».

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les réalisations de l'exercice 2025 sont les suivantes :

CFU	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Resultat (différence entre recettes et dépenses)
2025	1 481 737,37 €	2 006 090,14 €	524 352,77 €
2024	1 568 977,25 €	1 966 390,05 €	397 412,80 €
2023	1 437 494,66 €	1 864 134,94 €	426 640,28 €
2022	1 296 132,30 €	1 776 574,08 €	480 441,78 €

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2025 positif de 524 352.77€ (397 412.80€ en 2024 / 426 640.28€ en 2023).

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 481 737.37€ (1 568 977.25€ en 2024).

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2025 sont de 1 446 537.38€ (1 462 926.73€ en 2024, 1 404 168,05€ en 2023), elles ont diminué de 1.12% sur 1 an.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chap	Libellé Chapitre	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	variations % 2024-2025
011	Charges à caractère général	397 980,87 €	422 360,77 €	392 458,79 €	-7,08
012	Charges de personnel	746 157,85 €	773 516,85 €	789 987,77 €	2,13
014	Atténuations de produits	2 258,00 €	2 440,00 €	3 349,00 €	37,25
65	Autres charges de gestion courante	221 700,03 €	228 670,88 €	233 983,40 €	2,32
66	Charges financières	34 628,20 €	35 739,29 €	26 404,28 €	-26,12
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	70,00 €	351,20 €	401,71
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 443,10 €	128,94 €	3,14 €	-97,56
	DEPENSES REELLES	1 404 168,05 €	1 462 926,73 €	1 446 537,58 €	-1,12
42	Dotations aux amortissements /immobilisations	33 326,61 €	106 050,52 €	35 199,79 €	-66,81
	DEPENSES D'ORDRE	33 326,61 €	106 050,52 €	35 199,79 €	-66,81
	TOTAL	1 437 494,66 €	1 568 977,25 €	1 481 737,37 €	-5,56

Les charges à caractères générales (achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, entretien des bâtiments et de la voirie, primes d'assurance, honoraires, fêtes et cérémonies et animations) ont diminué de 7.08%.

Les postes essentiellement en hausse sont : l'alimentation, achat de vêtements professionnels (achat des vêtements pour les écoles : 1 fois tous les 2 ans), entretien des terrains (changement d'une vitre du Padel, démontage d'un frêne déperissant, ...), frais de téléphonie (passage en version IP : protocole Internet).

Tandis que les postes en baisse sont : l'électricité, les carburants, les combustibles, les fournitures de petit équipement, l'entretien du matériel (roulant et autre), l'entretien des bâtiments, de la voirie.

Les charges de personnel ont augmenté de 2.13%.

En 2025, outre la traditionnelle évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité et les évolutions règlementaires, les cotisations sociales employeur progressent, cette hausse résulte en outre de l'augmentation des taux de cotisation, notamment retraite (CNRACL).

Au 31/12/2025, l'effectif était composé de 20 agents titulaires (dont 2 agents en disponibilité pour convenances personnelles), 5 non titulaires (dont 3 remplaçants) et 1 apprenti.

L'atténuation de produits (chapitre 014) correspond aux dégrèvements accordés par délibération du 21/06/2001 aux jeunes agriculteurs pour le foncier non bâti (durée 5 ans) et au dégrèvement de la taxe habitation sur les logements vacants vides de tout mobilier.

Les autres charges de gestion courante (indemnités versées aux élus et charges afférentes, subventions versées aux associations et des contributions versées - CSIVA, SDEC, budget ferme équestre, CCAS-, ...)

Elles ont augmenté de 2.32% :

- Dont la participation au CSIVA : 65 919€ (64 621€ en 2024).
- Dont l'enveloppe allouée aux associations (article 65748) : 28 500€ en 2025 (21 400€ en 2024).

Les charges financières (chapitre 66) sont constituées :

- Des intérêts des emprunts contractés : 26 004.28€ en 2025 (30 605.97€ en 2024)
- Des frais d'ouverture d'emprunt / de ligne de trésorerie et frais annexes : 400€ en 2025 (5 133.32€ en 2024).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 2 006 090.14€ (1 966 390.05€ en 2024/ 1 864 134.94€) soit + 2.02%.

Les recettes réelles de fonctionnement 1 998 358.35€ (1 903 620.05€ en 2024) ont augmenté de 4.98%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chap	Libellé Chapitre	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Variations % 2024-2025
13	Atténuations de charges (remboursement personnel malade)	38 207,23	26 062,66	26 789,66	2,79
70	Ventes de produits, prestations de services, ...	50 326,27	73 578,43	63 389,04	-13,85
73	Impôts et taxes	1 060 395,01	1 120 807,51	1 122 415,40	0,14
74	Dotations, participations	648 704,91	636 068,41	753 186,38	18,41
75	Autres produits de gestion courante	24 302,46	28 115,33	29 498,42	4,92
76	Produits financiers	31,82	45,45	45,45	0,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	18 942,26	3 034,00	-83,98
78	Reprises sur amortissement, dépréciation ...	935,41	-	-	0,00
RECETTES RELLES		1 834 903,11	1 903 620,05	1 998 358,35	4,98
42	Opérations d'ordre	29 231,83	62 770,00	7 731,79	-87,68
RECETTES D'ORDRE		29 231,83	62 770,00	7 731,79	-87,68
TOTAL		1 864 134,94	1 966 390,05	2 006 090,14	2,02

Chapitre 013 : Les atténuations de charges s'établissent à 26 789.66€ en 2025 (26 062.66 € en 2024). Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Le chapitre 70 « prestations de services », recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*locations, occupation du domaine public, cantine, concessions cimetièrre ...*), a diminué de 13.85%.

Ceci s'explique par le rappel de 2023 appliqué en 2024 pour les locations et la cantine. Aucun rappel n'ayant été appliqué en 2025.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 1 122 415.40€ en 2025 (1 120 807.51 € en 2024) soit une hausse de 0,14%.

Cette augmentation est du seul fait de la progression physique des bases d'imposition, les taux des impôts locaux n'ayant pas été revalorisés par la commune.

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 753 186.38 € en 2025 (636 068.41 € en 2024), soit une hausse de 18.41%.

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Cette hausse est due essentiellement à une hausse de la Dotation de Solidarité Rurale pour 42 083 €.

La recette au titre du FCTVA (chapitre 74) sur les dépenses de fonctionnement d'entretien s'élève à 5 065.51€.

Toutefois les principales dotations de l'Etat sont en augmentation soit plus 43 507€ (cf ci-dessous).

Article	Libellé	Réalisations 2021 en €	Réalisations 2022 en €	Réalisations 2023 en €	Réalisations 2024 en €	Réalisations 2025 en €
74111	Dotation forfaitaire	209 023.00	208 782.00	208 702.00	208 863.00	210 068.00
741121	Dotation de solidarité rurale	266 964.00	281 870.00	302 979.00	324 954.00	367 037.00
741127	Dotation nationale de péréquation	37 101.00	35 705.00	35 848.00	36 372.00	36 591.00
TOTAL		513 088.00	526 357.00	547 529.00	570 189.00	613 696.00

Chapitre 75 : Les produits de gestion courante s'établissent à 29 498.42 € en 2025 (28 115.33 € en 2024), soit une hausse de 4.92%.

Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations :

- Des salles (salle polyvalente, gymnase, salle d'activités)
- Des appartements au-dessus de la mairie

Chapitre 76 : Les produits financiers (parts sociales) sont de 45.45€ (idem que 2024).

Les recettes liées aux produits exceptionnels (chapitre 77) se rapportent essentiellement à la cession d'une débroussailleuse autoportée ETESIA Atilia (1 800€) et d'un remboursement de taxe foncière de 2024.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement de 2025 est de 524 352.77€.

Section d'investissement

Elle retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Les réalisations de l'exercice 2025 sont les suivantes :

CFU	Dépenses d'investissement (€)	Recettes d'investissement (€)
2025	1 088 017.17€	430 783.16€
2024	897 632.42€	1 085 918.63€
2023	1 447 010,93€	1 462 573,33€
2022	715 337,99€	721 371,52€

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, matériels, véhicules, biens immobiliers, études et travaux, remboursements d'emprunts.

Les dépenses d'investissement ont représenté 1 088 017.17€ en 2025.

Opération		Réalisations 2023(€)	Réalisations 2024(€)	Réalisations 2025(€)
10001	VOIRIE	1 088 815.08	128 463.61	257 462.97
10005	AIRE DE JEUX TERRAIN DE SPORTS	4 604.02	258 564.48	43 920.84
10006	CIMETIERE TRAVAUX	13 200.00		
12	ECLAIRAGE PUBLIC	48 115.63	16 120.02	9 956.45
14	DENOMINATION DES VOIES			
28	TRAVAUX DE BATIMENT	4 098.00	128 851.25	494 045.77
50	ECOLE	1 502.00	5 019.70	
95	VIDEO-PROTECTION			7 973.71
ONA	DEPENSSSES ET RECETTES NON INDIVIDALISEES	50 936.56	87 240.38	62 874,92
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	235 739.64	273 372.98	211 782,51
	TOTAL	1 448 011.13	897 632.42	1 088 017.17

Les dépenses de voirie 2025 (257 462.97€) correspondent à :

- L'acquisition de terrain : bande de servitude des réseaux humides à Tandouire (1 328,93€) + intersection route du Moulin de Limagne /entrée rue des Frênes (4 401,40€)
- L'acquisition d'un poteau incendie à Montcamp (1 526.40€)
- L'acquisition de 5 barrières type Lisbonne Rouge (passages pour les piétons devant la mairie, la pharmacie et l'entrée de secours du terrain de foot) (997.50€)
- L'aménagement route de Montplaisir / route de Montplaisir (Tandouire) (9 192.61€)
- L'aménagement route de Bessou/Esclauzels (95 548.16€)
- L'aménagement Lotissement de Tandouire (79 610.32€)
- L'aménagement de l'entrée rue des Frênes (bateau/dalle bacs de tri) (14 294.20€)
- Divers Aménagements : rue Marie Marvingt (trottoir et bateau), Caussac (trottoir et caniveau), Cautrunes (évacuation eaux) (36 881.75€)
- La réalisation de 3 puisards (avaloirs) devant la Mairie et dans le virage de la RD 922 vers Aurillac (12 191.04€)
- L'acquisition de divers panneaux de signalisation de voirie (zone 30 rue de la Cère / arrêt bus Salemagne / dos d'âne chemin des Rivières (1 490.66€).

Les dépenses « Aire de jeux – terrain de sports » 2025 (43 920.84€) correspondent au solde des travaux d'éclairage public du terrain de foot d'entraînement du bas.

Les dépenses « Travaux de bâtiments » 2025 (494 045.77€) correspondent à :

- La réfection des entrées des bâtiments : CLSH, gymnase-tennis couvert (4 188,00 €)
- L'électrification volet mairie (816,00 €)

- La création d'un nouveau restaurant scolaire et espace périscolaire :
 - Travaux (373 773,28 €)
 - Publication du marché public (524,45 €)
 - Contrôle technique (8 588,16 €)
 - Assistance maîtrise d'ouvrage : phase 2 étude et programmation (7 000,06 €)
 - Maîtrise d'œuvre (99 155,82 €)

Le Syndicat d'énergies est aussi intervenu pour divers travaux d'éclairage public (remplacement éclairage public aux Rivières suite à un sinistre / éclairage public à Bessou / enfouissement du réseau téléphonique à Salemagne et au Pont d'Authre) pour 9 956.45€.

Notons aussi l'acquisition :

- La mise en place de charge rapide pour les batteries des caméras de vidéoprotection (7 973.71 €)
- Le reversement de la subvention « BEGUINAGE » (15 000,00 €)
- L'acquisition de matériel divers pour les ateliers techniques municipaux (41 343.84 €) :
 - Une lame de déneigement du nouveau tracteur
 - Diverses scies
 - Une épareuse
 - Une nouvelle débroussailleuse autoportée
 - Un sécateur sur batterie
- L'acquisition de matériel informatique (15 699,08 €) :
 - Serveur et onduleur
 - Un ordinateur portable mairie
 - Trois ordinateurs fixes (mairie et médiathèque)
- L'acquisition de 15 barrières étapes acier galva, 3 corbeilles canisac, 3 poubelles (3 084,00 €)
- L'acquisition de 2 armoires pour la salle activités (948,00 €)
- Des opérations d'ordres (*opérations effectuées par l'ordonnateur de la collectivité qui n'ont aucune incidence financière*) : cession de l'ancienne débroussailleuse autoportée (9 531,79 €)

Chapitre 16 en OPFI :

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 189 050.72€ en 2025 (209 578.98€ en 2024, 206 507,81€ en 2023).

La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

La capacité de désendettement est préservée.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement regroupent les recettes d'équipement (subventions d'investissement, amendes de police, taxe d'aménagement, emprunt...) et les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propre, produits des cessions des biens communaux...).

Les recettes d'investissement ont représenté 430 783.16€ en 2025 dont :

RECETTES	MONTANT	OBJET
Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)	177 627.58€	
Création d'un nouveau restaurant scolaire et espace périscolaire		
ETAT – DETR 2023	17 448.90€	1 ^{er} acompte (30%) de la DETR « PVD phase 1 : étude de programmation et MOE pour projet de restructuration / extension du groupe scolaire »
Aurillac Agglomération	20 000.00€	1 ^{er} acompte du fonds de concours de 100 000€
Eclairage du terrain de foot d'entraînement du bas		
Département du Cantal	24 173.00€	Subvention au titre du Fonds Cantal Innovation « Modernisation des équipements sportifs »
Syndicat Départemental d'Energies du Cantal	30 467.75€	
Fédération Française de Foot	15 000.00€	
Divers		
Amendes de police	5 200.00€	Aide à la sécurisation du carrefour d'Esclauzels / Bessou
Participations pour voirie et réseaux	2 461.70€	
Taxe aménagement	3 029.31€	
FCTVA	99 658.13€	

Les restes à réaliser 2025

	RECETTES	DEPENSES
VOIRIE	40 113,65€ Fonds concours département 29 704,80€ PVR 10 408,85€	65 523,63€ Aménagement de Tandouire 57 023,56€ Moe CIT Tandouire 8 500,07€
AIRE DE JEUX	0€	3 516,48€ Acquisition 1 jeu enfants 3 516,48€
ECLAIRAGE PUBLIC	0€	4 480,00€ BT renforcement Pont Authre 4 480,00€
BATIMENTS	402 629,10€ Aurillac Agglo restaurant scolaire 80 000€ DETR restaurant scolaire 322 629,10€	1 178 141,05€ MOE restaurant scolaire 70 000€ CIT restaurant scolaire 10 000,08€ Contrôle technique + SPS restaurant scolaire 20 679,84€ Travaux (Lots 1 à 14) restaurant scolaire 1 077 461,13€
EMPRUNT	500 000,00€ Emprunt CRCA taux 3,55% sur 20 ans	0€
TOTAL	942 742,75€	1 251 661,16€
Différentiel recettes-dépenses	- 308 918,41€	

Les Restes à Réaliser s'élevaient à 1 251 661,16€ en dépenses. Ils s'expliquent par l'engagement de travaux (création du nouveau restaurant scolaire et espace périscolaire) ou d'achats importants.

Ces dépenses d'équipement engagées en 2025 sur crédits 2025 seront reportées sur 2026 dans le budget primitif 2026.

Ces restes à réaliser en dépenses s'accompagnent de restes à réaliser en recettes de 942 742,75€.

Ces restes à réaliser en recettes correspondent à des subventions obtenues auprès des cofinanceurs de la commune mais non encore encaissées et des emprunts.

CAF (capacité d'autofinancement)

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La **CAF brute** (ou épargne brute) est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Pour 2025, elle est de 550 020,77€.

La capacité d'autofinancement nette (**CAF nette**) (ou épargne nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement annuel des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible, un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Pour 2025, elle est de 360 970,05€.

La capacité de désendettement de la commune

La capacité de désendettement correspond au ratio entre l'épargne et la dette.

La capacité de désendettement permet donc de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer toute son épargne brute ?

Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité.

Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.

Pour la commune de Jussac, la capacité de désendettement est de 3.35 années.

➤ CFU budgets annexes

BUDGET FERME EQUESTRE

Rappel années antérieures :

- Le déficit reporté de la section d'investissement des années antérieures est de - 12 261.40€
- Excédent reporté de la section de fonctionnement des années antérieures est de + 1 537.01€

Les réalisations de l'exercice 2025 sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

CFU	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
2025	17 298.41€	28 907.03€

Le résultat de Fonctionnement de l'année 2025 s'élève à + 11 608.62€.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont de **3 286.41€** dont 1 683.33€ de remboursements d'intérêts, 0€ de travaux d'entretien et de 1 603.08€ d'assurance des bâtiments.

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont de **23 853,03€** dont 15 176.55€ de subvention du budget principal de la Commune et de 8 676.48€ de revenus des loyers.

INVESTISSEMENT

CFU	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2025	26 273.40€	26 273.40€

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont le remboursement du capital de l'emprunt pour 21.219,40€.

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Rappel années antérieures :

- L'excédent reporté de la section d'investissement des années antérieures est de +8 520.00€
- L'excédent reporté de la section de fonctionnement des années antérieures est de + 8 388.00€

Les réalisations de l'exercice 2025 sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

CFU	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
2025	14 232.41€	11 124.16€

Le résultat de Fonctionnement de l'année 2025 est de -3 108.25€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 11 392,41€ dont 6 500€ de reversement de frais de personnel (chauffeur) au budget principal de la commune, 1 895€ de frais pour sorties scolaires, 558.55€ d'assurance, 605.62€ de carburants, 1 833.24€ d'entretien du bus.

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont de 11 124,16€ dont :

- 9 662.16€ de prestation de service versée par la CABA
- 1 462€ de facturation aux familles

INVESTISSEMENT

CFU	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2025	0€	2.840,00€

Le solde de la section d'investissement de l'année 2025 s'élève à +2840€ (amortissement du bus).

Aucun emprunt en cours pour le budget transport scolaire.

JUSSAC, le 28/04/2026

Le Maire,

André ARNAL

